

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017

**Excusée** : Morel S. (procuration à Brun X.)

**Absent** : Dassaud C, Ranaïvomanana A, Héraud F.

**Le compte-rendu de la réunion du 19 juin a été adopté à l'unanimité.**

**1 - Adhésion à l'agence départementale d'ingénierie territoriale** : Le conseil municipal approuve le versement de la cotisation annuelle (1€ /habitant), à compter 01/01/2018, correspondant à l'offre de service choisie à savoir l'offre SATESE uniquement et l'offre de service complémentaire concernant l'instruction du droit des sols ADS (environ 180€ par dossier).

**2 - Emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à l'école** : délibération pour créer un emploi à 27h30 (A. Claux) et supprimer le poste de M. Mérieux-Sigaud ;

**3 - Emploi d'adjoint administratif** : En raison d'un accroissement temporaire d'activité au secrétariat de mairie, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet, d'une durée de 20h par semaine. Accord du conseil municipal.

**4 - Adhésion au service retraites du centre de Gestion** : accord du conseil municipal pour renouveler les conventions CNRACL, montant 100€ /an ;

**5 - Contrat d'entretien du chauffage aux vestiaires du stade** : il sera renouvelé à T.Desfaye pour une durée de 3 ans. Coût 145€ ht/an.

**6 - Rapport annuel du Syndicat de Basse Limagne sur le prix de l'eau** : le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, année 2016. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport présenté.

**7 - Rapport des commissions:**

- Les travaux à l'école ont débuté. Les portes et les plinthes seront aussi changées. Une passerelle métallique démontable sera installée pendant les vacances de Toussaint.
- Rue des Pertoux : le goudronnage sera effectué le 30 août.

**8 - Questions diverses :**

**-Le Maire informe le conseil municipal que suite aux réformes territoriales, le département du Puy de Dôme conserve à ce jour l'organisation judiciaire suivante :**

1 cour d'appel à Riom, 1 tribunal de Grande Instance (cité judiciaire de Clermont-Ferrand), 3 tribunaux d'instance : Riom, Clermont-Ferrand et Thiers, 2 Conseils de Prud'hommes : Clermont Fd et Riom, 1 tribunal de commerce et 1 tribunal administratif

**-La participation aux frais de fonctionnement du RASED** est de 55€ pour 2017 pour notre commune.

**-Le logement 1 bis rue des Rameaux est libre.** Location à Romane DUARTE.

-Une rencontre sera prévue entre les Maires et les adjoints des communes de Limons et Luzillat pour **étudier les modalités pour créer une commune nouvelle.**

**-Demander le coût d'un panneau pour rajouter « commune de Limons » sous les panneaux Port de Ris ;**

-J.F. Barraud a noté la **présence d'ambrosie dans plusieurs endroits de la commune.** Il faudrait l'arracher rapidement.